



Charte d'engagement entre Bénévoles et EPISOL

PRESENTATION D'EPISOL

L'association EPISOL a pour but de proposer une alimentation de qualité pour tous, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de mixité et d'autonomie, en promouvant la dignité, le respect et la liberté d'engagement de chacun. Pour cela, elle s'est fixé **5 objectifs** :

- Permettre à tous l'accès à des produits alimentaires de qualité, à des prix modulés selon la capacité financière familiale ;
- Soutenir l'économie locale par le développement des circuits courts et de proximité ;
- Favoriser une mixité sociale permettant le « vivre ensemble » ;
- Participer à la lutte contre le chômage par la création d'emplois à destination de personnes en difficulté ;
- Lutter contre le gaspillage en revalorisant des invendus alimentaires.

Pour répondre à ses objectifs, EPISOL a mis en place **plusieurs activités** :

- Une **épicerie** locale et solidaire, située au 45 rue général Ferrié dans le quartier Capuche à Grenoble ;
- La **Mobile**, épicerie ambulante se rendant sur plusieurs sites de l'agglomération grenobloise ;
- Un dispositif de **paniers** de fruits et légumes, distribués dans différents sites de la ville de Grenoble ;
- Une **revalorisation d'invendus** alimentaires en lien avec des supermarchés partenaires et au Marché d'Intérêt National ;
- Un **centre ressource** pour favoriser le transfert d'expérience, les réflexions et les dynamiques de réseaux autour de la thématique de l'alimentation solidaire.

L'animation et l'insertion sont au cœur du projet d'EPISOL et se déclinent sur tous les dispositifs.

L'animation est assurée par les bénévoles, les salariés et les volontaires en service civique, et prend différentes formes selon sa finalité :

- temps conviviaux pour faciliter le vivre ensemble en mixité et la création de liens et de solidarité (temps d'échanges, café trottoir, repas, divers ateliers).
- ateliers autour de thématiques liées à l'alimentation pour encourager un comportement alimentaire sain et soucieux du gaspillage.
- temps d'animation et de présentation d'EPISOL lors de manifestation avec nos partenaires locaux (fête de quartier, forum des associations, ou toute manifestation en lien avec nos valeurs).

Pour mener à bien son objectif de lutte contre le chômage, EPISOL accompagne des personnes très éloignées de l'emploi vers une insertion sociale et professionnelle durable. Agréée Atelier et Chantier d'Insertion, elle propose des postes d'assistants de vente en insertion au magasin et sur La Mobile, sous la forme de CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Ces salariés sont accompagnés par les encadrants techniques pour l'apprentissage des gestes professionnels ainsi que par la chargée d'insertion pour la formalisation des parcours individuels.

Ce sont donc ces salariés permanents qui portent les relations d'accompagnement. Les interactions entre bénévoles et salariés se situent dans un cadre professionnel.

Pour réaliser ses objectifs et faire vivre ses activités EPISOL puise sa force dans le lien étroit qui unit bénévoles et salariés et permet une **répartition des tâches** appropriée et efficace.

LES MISSIONS DES BENEVOLES

Selon les disponibilités, capacités, sensibilités et envies de chacun, différentes missions de bénévolat sont proposés :

- Les missions **opérationnelles et pratiques** : participation aux collectes d'invendus alimentaires, tri des produits, bricolage, informatique...
- Les missions **organisationnelles et relationnelles** : accueil et information du public, contribution aux ateliers et animations, aide à la vie du magasin (commande de produits, etc.), parrainage des salariés en insertion, témoignage lors d'une manifestation...
- Les missions **d'administration et de développement**: gestion administrative des collectes, participation à un groupe travail thématique, membre du Conseil d'Administration...

Ces engagements, différents par nature, sont tous essentiels pour le fonctionnement d'EPISOL. Ils peuvent être exercés par un même bénévole à condition qu'il fasse bien la distinction entre ses différents rôles.

Les bénévoles sont acteurs et force de proposition dans les différents lieux de réunion et de rencontre d'EPISOL. Ils sont vivement invités à devenir adhérents pour assister à l'Assemblée Générale annuelle, collaborer aux décisions et élire les membres du Conseil d'Administration.

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE EPISOL ET LE BENEVOLE

L'ENGAGEMENT D'EPISOL

Accueillir et considérer le bénévole comme un acteur à part entière de l'association.

Lui donner une information claire et précise sur l'association : ses valeurs, ses objectifs, son fonctionnement.

Lui confier une mission qui lui convienne.

L'aider à s'insérer et à s'épanouir dans l'équipe en organisant des rencontres conviviales et des partages d'expériences.

Lui permettre d'évoluer dans l'ensemble de la structure.

Prévoir un plan de formation et d'analyse de la pratique adapté aux réalités de terrain et à ses aspirations.

L'informer dans un délai suffisant de la tenue de l'Assemblée Générale et de ses modalités et l'inciter à y participer.

Le couvrir par une assurance adéquate.

L'ENGAGEMENT DU BENEVOLE

Partager les principes fondamentaux de l'association et se conformer à ses objectifs et à son fonctionnement.

Effectuer une période d'immersion définie avec l'association

Assurer avec sérieux et discrétion la mission choisie et en cas d'empêchement, prévenir le plus tôt possible.

Collaborer dans un esprit d'équipe, de courtoisie et de compréhension mutuelle avec les autres acteurs de l'association, bénévoles, salariés et volontaires.

Se rendre disponible pour les temps conviviaux et de vie associative.

Être solidaire de la promotion et du développement de l'association (Assemblée Générale, groupe de travaux...)

Suivre les formations proposées par l'association.

Respecter les consignes notamment d'hygiène et de sécurité applicables au site sur lequel il intervient.

Le bénévole et l'association restent libres de mettre fin à leur engagement, mais décident de respecter dans la mesure du possible, un délai suffisant pour ne pas perturber le bon fonctionnement de l'action associative.